

RÈGLEMENTS DU CONOURS

1. Participant visés

- Citoyens
- Organismes œuvrant pour la ville
- Commerçant se situant sur le territoire de la ville
- Employés de la ville

2. Mode de participation

Nous renouvelons l'expérience du calendrier municipal! Pour participer au concours, vous devez capter des images de votre environnement, de ses activités ou bien des gens qui y habitent et ce, au fil des saisons! Le but du concours est de laisser libre cours au regard des photographes amateurs afin qu'ils présentent leur vision de leur ville. Les meilleures photos seront choisies pour le calendrier 2016 de la Ville de l'Île-Perrot.

Les photographies ainsi que le formulaire de participation devront être envoyées par courrier électronique à adj-loisirs@ile-perrot.qc.ca ou sur CD identifié "Concours de photo" à déposer au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine. Les photographies doivent être en couleur et en format paysage seulement.

Les photos doivent être d'une résolution d'au moins 300 dpi et d'une taille d'au moins 1600 x 1200 pixels. Toutes les photos doivent être accompagnées du nom du participant, de son adresse, **avec le titre de la photo et le lieu représenté**. Les participants pourront soumettre jusqu'à trois photographies par envoi.

Les participants doivent posséder tous les droits sur les photos soumises, incluant l'autorisation du modèle, lorsqu'applicable. Par le fait même, les participants dégagent la Ville de L'Île-Perrot de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

Téléchargez le FORMULAIRE DE PARTICIPATION « **Autorisation d'utilisation de l'image et du nom** » (cliquez ici) ou vous pouvez vous procurer la version papier au Centre Communautaire Paul-Émile-Lépine. La Ville de L'Île-Perrot se réserve le droit de refuser toute photographie qu'elle pourrait juger inacceptable ou offensante.

3. Détermination des gagnants

Un jury composé des membres du comité de la Politique de la Famille et des Aînés procédera à la sélection de 13 photos selon les critères suivants :

- Originalité
- Pertinence au thème du concours
- Respect des règlements
- Exposition et qualité technique

Les photos gagnantes illustreront le calendrier 2016 de la Ville de L'Île-Perrot. La photo "**coup de cœur**" sera sélectionné par le vote du public par Internet et sera mise en valeur dans le calendrier. Tous les noms des gagnants seront publiés sur le calendrier. En octobre 2015, les lauréats seront avisés par téléphone ou par courriel et seront invités à une soirée reconnaissance.

4. Juridiction

Le règlement de ce concours est régi et interprété en vertu des lois applicables dans la province de Québec.

5. Confidentialité des renseignements personnels

Les renseignements personnels, tels que votre adresse, numéro de téléphone et adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. Seulement les noms des gagnants seront dévoilés.

Information :

Marie-Hélène Deslile 514 453-1751 #264
adj-loisirs@ile-perrot.qc.ca